



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للزراعة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 9.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-huitième session ordinaire

27 septembre - 1^{er} octobre 2021

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| I. Introduction | 1-3 |
| II. Appui apporté à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | |
| a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine d'action prioritaire 1) | 4-11 |
| b) Conservation <i>in situ</i> et conservation <i>ex situ</i> (domaine d'action prioritaire 2) | 12-13 |
| c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières (domaine d'action prioritaire 3) | 14-17 |
| d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine d'action prioritaire 4) | 18-32 |
| III. Travaux futurs | 33-34 |
| IV. Indications que la Commission est invitée à donner | 35 |

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire, en février 2019, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières¹ (le Plan d'action mondial). La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées. Elle a par ailleurs encouragé la FAO à continuer à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour aider les pays en développement dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial².

2. Elle a demandé aussi à la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires. Elle a indiqué que l'Organisation devait veiller à ce que ce système ne fasse pas double emploi avec les systèmes d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui existent déjà à l'échelon mondial. En outre, elle a encouragé la FAO à chercher des synergies avec les systèmes d'information régionaux existants sur les ressources génétiques forestières, afin d'éviter d'accroître la charge que représente l'établissement des rapports nationaux. La Commission a également encouragé l'Organisation à étudier des moyens qui pourraient permettre de renforcer les systèmes d'information nationaux et régionaux relatifs aux ressources génétiques forestières, notamment au moyen d'un appui technique et financier³.

3. Le présent document résume les activités qui ont été menées par la FAO depuis la dernière session de la Commission en vue d'apporter un soutien à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec ses partenaires. Les activités sont regroupées en fonction des quatre domaines d'action prioritaires du Plan d'action mondial, afin que la Commission les examine.

II. APPUI APPORTÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine d'action prioritaire 1)

4. La conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières reposent sur la disponibilité d'informations et de connaissances fiables sur les arbres forestiers et d'autres plantes ligneuses, ainsi que sur les écosystèmes dans lesquels ces espèces poussent naturellement ou sont cultivées. Le rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* a montré que la disponibilité des informations concernant les ressources génétiques forestières variait selon les pays, et qu'il était nécessaire de disposer d'informations plus précises sur les ressources génétiques forestières aux niveaux régional et mondial. Le Plan d'action mondial appelle donc à améliorer la disponibilité des informations concernant ces ressources ainsi que l'accès à ces informations.

Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

5. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a pris note du Premier rapport sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (Premier rapport sur la mise en œuvre)⁴.

¹ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/i3849f/i3849f.pdf>).

² CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 76.

³ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 79.

⁴ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

6. La Commission a invité les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial et les a encouragés à donner suite aux conclusions du Premier rapport sur la mise en œuvre⁵. Elle a en outre encouragé tous les membres à désigner un point focal national chargé des ressources génétiques forestières et à faire rapport sur les mesures prises par leurs pays aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

7. Un deuxième rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial sera présenté à la Commission, à sa dix-neuvième session ordinaire, en 2023. Il sera établi sur la base des rapports nationaux qui sont actuellement en cours d'achèvement en vue du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières mondiales* (Deuxième rapport). Le document *Mise au point d'un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières*⁶ donne de plus amples informations sur les activités qui sont actuellement menées en vue de créer un nouvel outil permettant de suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Le document *Élaboration du deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*⁷ fournit des informations actualisées sur la préparation de la deuxième évaluation mondiale.

Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières

8. La FAO a mobilisé des ressources extrabudgétaires (1 million d'USD environ) pour lancer, en 2020, deux projets consacrés aux ressources génétiques forestières. Ces projets, tous deux financés par le Gouvernement allemand, serviront à la préparation du Deuxième rapport et l'élaboration d'un nouveau système mondial d'information concernant les ressources génétiques forestières⁸. Ces projets contribuent directement à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et en particulier de son domaine d'action prioritaire 1.

9. La FAO a présenté les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières lors de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail), qui a eu lieu en avril 2021⁹. Le Groupe de travail a pris note des activités mentionnées concernant l'élaboration du nouveau système mondial d'information et a recommandé que celui-ci soit doté d'un outil convivial pour l'établissement des rapports et d'une plateforme en ligne aisément accessible qui permette de communiquer des données sur les ressources génétiques forestières¹⁰.

10. Le Groupe de travail a salué la mobilisation des points focaux nationaux dans l'évaluation des besoins et les essais menés à différentes étapes de la mise au point du système d'information, et a recommandé que ce système contribue à l'harmonisation des rapports sur les ressources génétiques forestières élaborés aux niveaux régional et national, réduisant ainsi la charge de travail que représente l'établissement de ces rapports pour les pays et facilitant l'accès aux informations sur ces ressources¹¹. Il a également encouragé la FAO à tenir les points focaux nationaux au courant de tout fait nouveau ayant trait au système d'information.

⁵ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 74.

⁶ CGRFA-18/21/9.2/Inf.1.

⁷ CGRFA-18/21/9.3.

⁸ Voir CGRFA-18/21/9.2/Inf.1.

⁹ CGRFA/WG-FGR-6/21/4.

¹⁰ CGRFA/WG-FGR-6/21/Rapport, paragraphe 18.

¹¹ CGRFA/WG-FGR-6/21/Rapport, paragraphe 19.

11. Le Groupe de travail a recommandé également à la Commission d'inviter les pays et leurs points focaux nationaux à continuer à participer à l'élaboration et à la mise à l'essai du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, et à continuer à communiquer des données sur ces ressources, conformément aux cibles, aux indicateurs et aux moyens de vérification¹² adoptés par la Commission à sa seizième session ordinaire¹³. Le Groupe de travail a recommandé en outre à la Commission de demander à la FAO de poursuivre les efforts entrepris pour mettre au point le nouveau système mondial d'information, facile d'utilisation, et a souligné combien il était important d'éviter les doublons et de bien différencier ce système d'information des autres systèmes qui existent déjà.

**b) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières
(domaine d'action prioritaire 2)**

12. La conservation *in situ* est le moyen privilégié pour conserver les ressources génétiques forestières car elle permet aux arbres forestiers et aux autres plantes ligneuses de poursuivre leurs processus d'évolution et d'adaptation aux changements. La conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières est un complément nécessaire à la conservation *in situ*, en particulier lorsque l'effectif de la population est extrêmement faible dans le milieu naturel. Le Plan d'action mondial reconnaît le rôle important que jouent les zones protégées ainsi que la gestion des forêts et des arbres situés sur les exploitations, dans le cadre de la conservation des ressources forestières. Au titre de son domaine d'action prioritaire 2, il appelle à la conservation de la diversité génétique et des processus d'évolution de ces espèces en améliorant la mise en œuvre et l'harmonisation des mesures de conservation des ressources génétiques forestières, à la fois *in situ* et *ex situ*.

13. La FAO a apporté son appui à de nombreux pays dans l'élaboration de projets nationaux de grande envergure visant à renforcer la conservation et la gestion durable des forêts, notamment la restauration des forêts et des paysages. Ces projets contribuent, directement ou indirectement, à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ils relèvent davantage du domaine d'action prioritaire 3 (utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières). Un certain nombre d'entre eux comprennent également des activités qui permettent d'améliorer la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières. Le financement de projets nationaux d'une telle envergure a été essentiellement assuré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC). Des informations détaillées concernant les projets sont indiquées ci-dessous au titre du domaine d'action prioritaire 3 (voir II. c). Il n'existe actuellement aucun projet coordonné par la FAO portant particulièrement sur la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières.

**c) Utilisation, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières
(domaine d'action prioritaire 3)**

14. La gestion durable des forêts vise à utiliser les forêts et les arbres en veillant au maintien dans le temps de leur capacité à fournir des produits ligneux et non ligneux, des avantages socio-économiques et des services environnementaux. Il est donc essentiel de veiller à ce que les ressources génétiques forestières et les considérations génétiques soient dûment prises en compte pour parvenir à une gestion véritablement durable des forêts, ainsi que pour assurer la conservation à long terme de la biodiversité forestière. Dans le cadre de son domaine d'action prioritaire 3, le Plan d'action mondial vise à améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la gestion durable des ressources génétiques forestières qui contribuent de manière essentielle à la durabilité de l'environnement, à la sécurité alimentaire et à la diminution de la pauvreté.

15. Le portefeuille de projets de la FAO financés par le FEM, axés sur les forêts et les arbres, a considérablement augmenté¹⁴. Il comprend le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet gestion durable des zones arides, qui vise à appuyer les efforts entrepris pour éviter, réduire et inverser les processus de déforestation, de dégradation et de désertification dans 11 pays d'Afrique et

¹² CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 74; CGRFA-16/17/20, *appendice C*.

¹³ CGRFA/WG-RGF-6/21/Rapport, paragraphe 20.

¹⁴ Des informations plus détaillées concernant les projets du FEM dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gef/fr/>.

d'Asie (Angola, Botswana, Burkina Faso, Kazakhstan, Kenya, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe). Le Programme d'impact est devenu opérationnel en juin 2021. Il est dirigé par la FAO, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le FEM finance ce programme à hauteur de 104 millions d'USD. La plupart des pays partenaires prévoient de renforcer leurs systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres, dans le cadre de projets nationaux. En outre, la FAO soutient actuellement plusieurs autres pays¹⁵ dans la mise en œuvre de projets financés par le FEM, dont l'objectif est d'améliorer la gestion durable des forêts ou la restauration des paysages.

16. Le portefeuille de projets de la FAO financés par le Fonds vert pour le climat (FVC) s'est également étoffé rapidement et comprend à présent des projets actuellement en cours et des propositions de projets qui ont été approuvées dans 12 pays (Argentine, Arménie, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Guatemala, Kirghizistan, Népal, Paraguay et Soudan)¹⁶, avec un accent particulier sur les forêts et les arbres. Les projets financés par le FVC sont consacrés à la lutte contre la déforestation et à l'atténuation du changement climatique grâce à la plantation d'arbres et à une meilleure gestion des forêts existantes. Ils comprennent souvent d'autres activités en lien avec les forêts qui permettent d'améliorer les moyens d'existence des populations locales et de préserver la biodiversité.

17. D'autres projets et programmes de la FAO ont également continué à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Dans le cadre de l'initiative «Action contre la désertification»¹⁷, la FAO et ses partenaires s'emploient à renforcer les systèmes d'approvisionnement en semences d'arbres dans le cadre des efforts entrepris pour restaurer les forêts et les arbres au Burkina Faso, en Éthiopie, aux Fidji, en Gambie, à Haïti, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan. En outre, le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages¹⁸ a élargi ses activités et appuie actuellement des initiatives de restauration à grande échelle, avec la participation de différents donateurs et partenaires issus de 19 pays¹⁹. Ces projets ont pour objet de chercher de nouvelles façons d'améliorer la gestion des ressources génétiques forestières et de favoriser la régénération de forêts génétiquement riches.

¹⁵ Évaluation des ressources forestières et suivi pour le renforcement des politiques et du cadre de connaissances sur les forêts en Azerbaïdjan (2017-2021); Restauration des forêts et des paysages au service de la résilience des paysages et des moyens d'existence en République centrafricaine (2018-2022); Gestion durable des forêts à l'appui de la résilience des forêts face au changement climatique en Chine (2016-2022); Gestion durable des paysages de production ligneuse au service de la conservation de la biodiversité à Haïti (2019-2023); Rémunération des services des écosystèmes pour la conservation des forêts et des moyens d'existence durables au Mozambique (2017-2022); Inverser les processus de déforestation et de dégradation dans les forêts de *Pinus gerardiana* à haute valeur de conservation au Pakistan (2018-2021); Améliorer la biodiversité, les flux écosystémiques et les stocks de carbone au moyen de la gestion durable des forêts et de la remise en état des terres forestières dégradées aux Philippines (2018-2022); Restauration des paysages au service des fonctions écosystémiques et de l'atténuation du changement climatique en République de Sao Tomé-et-Principe (2018-2023); Promouvoir la gestion durable des forêts et améliorer les moyens d'existence au moyen de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la restauration du paysage forestier à Sri Lanka (2018-2022); Gestion durable des forêts dans les zones de montagne et les vallées en Ouzbékistan (2018-2023).

¹⁶ Des informations plus détaillées concernant les projets du FVC dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/climate-change/international-finance/green-climate-fund/fr/>.

¹⁷ <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

¹⁸ <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

¹⁹ Burkina Faso, Cambodge, Fidji, Guatemala, Guinée, Kenya, Liban, Malawi, Maroc, Niger, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu.

**d) Politiques, institutions et renforcement des capacités
(domaine d'action prioritaire 4)**

18. Dans de nombreux cas, les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux ressources génétiques forestières sont incomplets, inefficaces, voire inexistantes. Cette situation résulte du fait que les ressources génétiques forestières sont mal comprises ou mal gérées dans de nombreux pays. Le Plan d'action mondial appelle à l'élaboration de stratégies nationales en matière de ressources génétiques forestières et souligne l'importance de la sensibilisation et du renforcement des capacités à tous les niveaux. Le Plan d'action mondial reconnaît, par ailleurs, la nécessité de renforcer la collaboration régionale et internationale, et de mobiliser les ressources nécessaires, y compris les financements, aux fins de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières

19. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a approuvé les *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières*²⁰ et a noté qu'il était important que les pays disposent d'une stratégie nationale ou infranationale concernant les ressources génétiques forestières pour faire face au changement climatique²¹. Les Directives volontaires sont sur le point d'être publiées.

Coordination et collaboration en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

20. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales pertinentes²². La FAO a donc poursuivi sa collaboration avec les réseaux régionaux et prévoit également de consolider le rôle de ces réseaux dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, sous réserve de la disponibilité des ressources financières.

21. En mars 2019, la FAO a organisé un webinaire visant à donner des informations au Comité directeur du Programme européen pour les ressources génétiques forestières (EUFORGEN) sur les conclusions du Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (Premier rapport sur la mise en œuvre)²³ et sur le processus d'élaboration du Deuxième rapport. En avril 2019, le Comité directeur a établi la version finale des objectifs stratégiques et du plan de mise en œuvre de la phase IV d'EUFORGEN (2020-2024), y compris des contributions à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

22. En avril 2019, *Biodiversity International* et la FAO ont organisé un atelier régional à Kumasi (Ghana) à l'intention des coordonnateurs nationaux du Programme pour les ressources génétiques forestières de l'Afrique subsaharienne (SAFORGEN). L'atelier était consacré à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale élaborée par le réseau, en 2016, sur la base du Plan d'action mondial. L'atelier a été organisé avec la collaboration de l'Institut de recherche forestière du Ghana. Y ont participé des experts nationaux issus de 20 pays²⁴ ainsi que des représentants de Botanic Gardens Conservation International (Agenda International pour la conservation dans les jardins botaniques), de l'Union internationale pour la conservation de la nature et du Centre mondial d'agroforesterie. Les participants à l'atelier ont également débattu des conclusions du Premier rapport sur la mise en œuvre.

²⁰ CGRFA-17/19/10.2/Inf.3.

²¹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 75.

²² CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 76.

²³ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

²⁴ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Sénégal et Togo.

23. En juin 2019, Le Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique a présenté des informations actualisées sur la mise en œuvre de sa stratégie régionale fondée sur le Plan d'action mondial, à la vingt-huitième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO, qui s'est tenue à Incheon (République de Corée). En juin 2021, la FAO a également contribué à l'organisation d'un atelier en ligne d'une journée au cours duquel les membres du Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN) ont fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Sensibilisation et mise en commun des informations

24. En adoptant la *Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*²⁵, la Commission a encouragé la FAO à communiquer des informations sur la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. La FAO a ainsi poursuivi les efforts menés en collaboration avec ses partenaires en vue de sensibiliser la communauté internationale au Plan d'action mondial et à l'importance des ressources génétiques forestières.

25. En 2019 et en 2020, la FAO a organisé des séances d'information à l'intention de ses Commissions régionales des forêts pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche-Orient et l'Amérique du Nord, en vue de présenter les conclusions de la dix-septième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO a également organisé une séance d'information similaire à l'intention de la Commission des forêts de la FAO, à sa vingt-cinquième session, en octobre 2020. Le Comité a mis l'accent sur l'importance que revêtaient la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation²⁶.

26. En octobre 2019, la FAO a présenté une mise à jour sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et la préparation du Deuxième rapport, lors de la Réunion annuelle du Système de l'OCDE pour les semences et les plants forestiers, qui s'est tenue à Vienne (Autriche). En décembre 2019, la FAO a lancé un nouveau site web consacré aux ressources génétiques forestières²⁷.

27. En 2020, la Journée internationale des forêts a été célébrée le 21 mars, sur le thème «Forêts et biodiversité»²⁸, l'accent étant placé sur l'importance de la diversité génétique forestière.

28. Le rapport sur *La Situation des forêts du monde 2020*²⁹, publié par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), met l'accent sur les forêts, la biodiversité et l'activité humaine. Il récapitule les conclusions de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*³⁰ et du Premier rapport sur la mise en œuvre et comprend des études de cas portant sur les ressources génétiques forestières.

29. En 2020, la FAO a également produit plusieurs autres publications visant à faire mieux connaître la gestion des ressources génétiques forestières, notamment deux études thématiques, l'une portant sur les indicateurs de la diversité génétique des arbres³¹, et l'autre sur la diversité génétique des

²⁵ CGRFA-15/15/Rapport, *appendice E*.

²⁶ COFO/2020/REP, paragraphe 16.

²⁷ <http://www.fao.org/forest-genetic-resources/fr/>.

²⁸ <http://www.fao.org/international-day-of-forests/annees-precedentes/2020-biodiversite/fr/>.

²⁹ FAO et UNEP. 2020. *La situation des forêts du monde 2020. Forêts, biodiversité et activité humaine*. Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/ca8642fr/CA8642FR.pdf>).

³⁰ FAO. 2014. *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/i3827f/i3827f.pdf>).

³¹ Graudal, L., Loo, J., Fady, B., Vendramin, G., Aravanopoulos, F.A., Baldinelli, G., Bennadji, Z., Ramamonjisoa, L., Changtragoon, S. et Kjør, E.D. 2020. *Indicators of the genetic diversity of trees – State, Pressure, benefit and response*. State of the World's Forest Genetic Resources – Thematic study. FAO, Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/cb2492en/cb2492en.pdf>).

arbres et les moyens d'existence des communautés rurales en zone tropicale³². La FAO a par ailleurs préparé un document présentant un aperçu de la situation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et les difficultés liées à la gestion de ces ressources. Ce document sera publié dans la première édition du nouveau journal *Genetic Resources*³³.

30. Dans le cadre des travaux de l'initiative «Action contre la désertification», un manuel a été élaboré sur la restauration à grande échelle, avec des orientations pratiques en ce qui concerne la collecte, la manipulation et l'entreposage des semences d'arbres³⁴. Faisant fond sur les activités du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, le journal de la foresterie et des industries forestières de la FAO, *Unasylva*, a publié un numéro consacré à la restauration des forêts et du paysage³⁵, qui comprend un article sur les priorités, les enjeux et les perspectives en matière d'approvisionnement en matériel génétique d'arbres. En 2020, le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages a également organisé plusieurs webinaires sur les ressources génétiques forestières, en collaboration avec *Bioversity International*.

Processus – ressources financières.

31. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a adopté la *Stratégie de financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (la Stratégie de financement)³⁶. Elle a encouragé les pays à intégrer activement les ressources génétiques forestières aux mesures de plus grande ampleur et plus globales consacrées à la gestion durable des forêts, y compris les stratégies d'agroforesterie et les stratégies forestières, ainsi qu'aux mesures relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le domaine des forêts³⁷. Elle a également encouragé les pays à déterminer les besoins en ce qui concerne les mesures spécifiques et stratégiques consacrées aux ressources génétiques forestières. La Commission a également encouragé les donateurs à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial et la Stratégie de financement³⁸.

32. Dans le cadre des efforts entrepris pour mobiliser des ressources financières, la FAO a aidé de nombreux pays à mettre en place des projets nationaux de grande envergure visant à améliorer la gestion durable des forêts, notamment la restauration des forêts et du paysage (voir II. c, ci-dessus).

III. TRAVAUX FUTURS

33. Le Groupe de travail³⁹ a reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Cependant, les pays doivent de toute urgence déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial. De nouveaux financements ainsi que des ressources financières additionnelles doivent être mobilisés pour aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et à intégrer les ressources génétiques forestières aux mesures de plus grande ampleur et plus globales consacrées à la gestion durable des forêts, ainsi qu'aux mesures relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le domaine des forêts.

³² Dawson, I.K., Leakey, R., Place, F., Clement, C.R., Weber, J.C., Cornelius, J.P., Roshetko, J.M., Tchoundjeu, Z., Kalinganire, A., Masters, E., Orwa, C., McMullin, S., Kindt, R., Graudal, L. et Jamnadass, R. 2020. *Trees, tree genetic resources and the livelihoods of rural communities in the tropics*. State of the World's Forest Genetic Resources – Thematic study. FAO, Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/cb2488en/cb2488en.pdf>).

³³ Pilling, D., Bélanger, J., Diulgheroff, S., Koskela, J., Leroy, G., Mair, G. et Hoffmann, I. 2020. Global status of genetic resources for food and agriculture: challenges and research needs: Global status of genetic resources for food and agriculture. *Genetic Resources*, 1(1): 4–16 (également disponible à l'adresse <https://www.genresj.org/index.php/grj/article/view/genresj.2020.1.4-16>).

³⁴ Sacande M., Parfondry M. et Cicatiello C. 2019. *Restoration in Action Against Desertification. A manual for large-scale restoration to support rural communities' resilience in Africa's Great Green Wall*. FAO, Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/ca6932en/CA6932EN.pdf>).

³⁵ FAO. 2020. *Restaurer la planète: la décennie prochaine*. *Unasylva* n° 252, vol. 71 2020/1. Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/cb1600en/cb1600en.pdf>).

³⁶ CGRFA-17/19/Rapport, appendice D.

³⁷ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 75.

³⁸ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 76.

³⁹ CGRFA-18/21/9.1, paragraphe 11.

34. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de prier la FAO de continuer à coordonner et à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux consacrés aux ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées, selon qu'il convenait⁴⁰. Il a également recommandé à la Commission de demander à la FAO de poursuivre les efforts visant à sensibiliser la communauté internationale au Plan d'action mondial et à l'importance des ressources génétiques forestières. Le Groupe de travail a recommandé en outre à la Commission d'encourager les donateurs à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

35. La Commission souhaitera peut-être:

- i. inviter les pays à déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial;
- ii. inviter les pays et leurs points focaux nationaux à participer à l'élaboration et à la mise à l'essai du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, et à continuer à communiquer des données sur ces ressources;
- iii. encourager les pays à continuer d'intégrer les ressources génétiques forestières aux mesures de plus grande ampleur et plus globales consacrées à la gestion durable des forêts, ainsi qu'aux mesures consacrées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le domaine des forêts; et à déterminer si des actions spécifiques et stratégiques liées aux ressources génétiques forestières doivent être entreprises;
- iv. demander à la FAO de continuer à coordonner et à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux et les organisations internationales pertinentes;
- v. demander à la FAO de poursuivre son travail de mise au point du nouveau système mondial d'information, facile d'utilisation, sur les ressources génétiques forestières;
- vi. demander à la FAO de poursuivre les efforts visant à sensibiliser la communauté internationale au Plan d'action mondial et à l'importance des ressources génétiques forestières, et de mettre à disposition les *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières* dans toutes les langues officielles de l'ONU;
- vii. encourager les donateurs à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial et la Stratégie de financement.

⁴⁰ CGRFA-18/21/9.1, paragraphe 12.